Département du Bas-Rhin

Communauté de Communes du Kochersberg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 18 septembre 2025

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 11/09/2025

Délibération N° D-2025-1809-02

Membres présents : 36 membres
Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JACOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M BURGER Gaston pour voter en son nom.
Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Mme DOTT Sylvie pour voter en son nom.
Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à M GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 1/37
DIETRICH Isabelle.

Objet : Engagement dans le dispositif « Accélérateur de transitions » avec la signature d'un Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME

M le Président explique aux membres du Conseil que l'ADEME a mis en place un dispositif d'accompagnement des intercommunalités, nommé « Accélérateur de transitions » et qui s'adresse aux EPCI qui souhaitent mettre en place une démarche transversale, concrète et efficace de lutte contre le changement climatique.

Il cède la parole à Mme Claudine Huckert, Vice-présidente en charge de ce dossier qui rappelle le contexte et présente le dispositif de l'ADEME.

L'avenir de notre planète passe par une société sobre en ressources et en énergie, créatrice d'emplois, solidaire, plus humaine et harmonieuse, via la responsabilisation des acteurs. Associer, croissance, emplois et développement soutenable sont des impératifs que les crises successives récentes nous rappellent.

Le cadre législatif est défini, « l'urgence écologique et climatique » est inscrite dans le code de l'environnement depuis 2019. Engager la transition écologique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Être demain un territoire résilient, c'est dès aujourd'hui agir, s'organiser, expérimenter dans tous les domaines d'actions et avec tous les acteurs du territoire. Seule une démarche globale, c'est-à-dire œuvrant sur toutes les thématiques de la Transition Ecologique, sera à même de permettre d'atteindre collectivement les objectifs.

Les collectivités locales, au premier rang desquelles les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sont des maillons essentiels de la transition écologique et solidaire. Elles sont essentielles en vertu de leurs compétences, de leur rôle de mise en cohérence de l'ensemble des actions du territoire, menées sur la base d'une

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250918-D-2025-1809-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

vision, d'une stratégie et d'objectifs clairs et ambitieux, qui doivent avoir un effet d'entrainement et de fédération des acteurs locaux.

Dans le Grand Est, ces dernières années, les EPCI agissent de façon croissante pour lutter et s'adapter au changement climatique et pour réduire la consommation de ressources. Ils sont ambassadeurs, coordinateurs et opérateurs sur leur territoire de la mise en œuvre de la transition écologique, notamment à travers leur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le dispositif Accélérateur de transitions que propose l'ADEME pour accompagner les intercommunalités s'inscrit dans cette dynamique nationale et régionale.
Accélérateur de Transitions est destiné aux EPCI à fiscalité propre :

- souhaitant mettre en place une démarche transversale, concrète et efficace de lutte contre le changement climatique, à travers les champs de l'économie circulaire et de l'énergie.
- prêtes à mettre en place une organisation en mode projet et y dédier les moyens humains (élus et agents) et du temps.

Dans le cadre du dispositif Accélérateur de Transitions, afin de contribuer à la mise en œuvre de ces ambitions, la Communauté de communes du Kochersberg souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT).
Le COT est un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique et ses deux labels Climat Air Energie et Économie Circulaire.

À travers le Plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes du Kochersberg s'engage pour la transition écologique du territoire. Cette dynamique repose sur une stratégie co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire et un programme d'actions consolidé par les contributions citoyennes.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux EPCI, quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire), et qui s'engagent dans un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche,
- de recruter les effectifs complémentaires nécessaires le cas échéant,
- de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Climat Air Energie et Économie Circulaire),
- de compléter ses diagnostics territoriaux,
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase, de 3 ans renouvelable, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Climat Air Energie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

À ce titre, la Communauté de communes du Kochersberg s'engage sur des objectifs principalement basés sur :

- une progression du score relatif au référentiel Climat Air Energie (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de transition énergétique,

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250918-D-2025-1809-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

- une progression du score relatif au référentiel du label Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement).

En retour, l'ADEME accordera à la Communauté de communes du Kochersberg une enveloppe financière de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1 et aide additionnelle variable de 275 000 € en phase 2), qui permet principalement de financer des moyens humains pour coordonner l'action sur ces thématiques (équivalent à quatre postes financés à 50 % environ).
Au regard de ces éléments, la convention pourra être amendée pour la phase 2 (2022-2025).

Pour la Communauté de communes du Kochersberg, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire, en cohérence avec le PCAET. Elle permet aussi d'amplifier les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Au terme de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- **de valider** l'engagement de la Communauté de communes du Kochersberg dans la démarche « Accélérateur de transitions » proposée par l'ADEME,
- **d'autoriser** M le Président à signer le Contrat d'Objectif Territorial, et tous documents afférents à cette opération.

Fait à Truchtersheim, le 23 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250918-D-2025-1809-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025